

Octobre 2015

FAVORISER LA MOBILITE À VÉLO GRÂCE À L'INTERMODALITÉ EMBARQUEMENT IMMÉDIAT DES VÉLOS DANS LES CARS

Le tourisme à vélo représente une filière touristique à part entière, porteuse de retombées économiques avérées pour la France et les territoires. Aujourd'hui l'hexagone présente suffisamment d'itinéraires maillés et structurés pour s'afficher comme une destination vélo d'excellence et de tourisme durable. Mais encore faut-il accéder à son itinéraire cyclable ! Ainsi l'intermodalité avec les transports collectifs est particulièrement appréciée des vélotouristes.

Forte de l'attractivité de la France pour le tourisme à vélo et suite à la promulgation de la Loi Macron qui libéralise et ouvre le service d'autocars à moyennes et longues distances, les Départements & Régions Cyclables en partenariat avec la FUB (*Fédération française des Usagers de la Bicyclette*) préconisent aux collectivités territoriales d'adopter, dès maintenant, une stratégie régionale capable d'offrir les meilleurs services d'embarquement des vélos dans les cars. Un relais essentiel qui complète parfaitement l'offre existante sur les lignes de train.



© S-Philippe

Pourquoi favoriser l'embarquement des vélos à bord des cars ?

Pour valoriser une offre touristique et servir l'intermodalité vélo+transports

Peu coûteux et modulable, un service d'embarquement des vélos efficace à bord des cars répond à plusieurs objectifs :

- + **Il complète et renforce l'attractivité des itinéraires cyclotouristiques** et leur accessibilité (particulièrement importante pour attirer les touristes).
- + **Il permet de créer de la continuité sur les itinéraires cyclables** en multipliant les points d'entrées et les connexions avec d'autres itinéraires touristiques et donne accès au patrimoine d'intérêt local.
- + **Il sert l'intermodalité** car il peut être utilisé par un public de locaux non-motorisés (jeunes, précaires, autres...).
- + **Il permet de compenser la réduction du nombre d'emplacement vélo** dans les trains et de créer des lignes adaptées le long d'itinéraires mal desservis.

Sa mise en place nécessite **une bonne coopération entre collectivités et une connaissance approfondie des besoins et des territoires.**

L'opportunité de la libéralisation du transport en autocar Impliquer les collectivités territoriales dans une stratégie régionale, durable et fiable

La loi Macron (n°2015-990) autorise désormais les compagnies d'autocars à exploiter des lignes moyennes et longues distances pour favoriser la mobilité des personnes. Ainsi, **la FUB et Les Départements & les Régions Cyclables incitent dès à présent les collectivités à se positionner dans une démarche d'offre modulable de transport** (en particulier les Régions, dans le cadre de leurs nouvelles compétences, dont celle d'unique autorité organisatrice des transports hors périmètre de transports urbains). L'idée étant de proposer une offre intermodale simplifiée combinée entre plusieurs réseaux. Les DRC et la FUB mettent ainsi à la disposition des collectivités une fiche action disponible [ici](#) qui porte sur les besoins des touristes à vélo et cyclistes de loisirs. La pratique pendulaire du vélo pour un usage au quotidien y est abordée en filigrane.



Suggestion de tweet :

Embarquement des #vélos dans les cars ! Les @DRC_Info et la @FUB_fr incitent les collectivités à s'impliquer dans l'#intermodalité !

À propos des Départements & Régions cyclables :

Le réseau des Départements & Régions cyclables réunit 74 collectivités, mobilisées pour le développement et la promotion du vélo en France. Depuis 1999, les DRC agissent dans une dynamique collégiale pour le développement de la mobilité à vélo, des véloroutes et du tourisme à vélo. Membre fondateur de France Vélo Tourisme, partenaire des fédérations d'utilisateur, des acteurs du tourisme et du Ministère de l'Écologie, les DRC sont reconnus pour leur expertise sur les politiques vélo des territoires mise en valeur dans la publication d'ouvrages, l'organisation de formations et via leurs observatoires. Le réseau porte enfin la voix des collectivités au niveau européen, puisqu'il est également le centre national référent pour la coordination d'EuroVelo, un réseau de quatorze itinéraires cyclables de longue distance à travers toute l'Europe. Plus d'infos sur www.departements-regions-cyclables.org

À propos de La Fédération française des Usagers de la Bicyclette :

La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) agit pour promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien. Interlocuteur des pouvoirs publics, elle anime un réseau de 195 associations locales et relaie des campagnes de communication sur les bienfaits d'une pratique régulière du vélo. Ses revendications portent notamment sur la modération de la circulation automobile, des aménagements cyclables sûrs, une complémentarité vélo + transports collectifs, des dispositifs contre le vol des vélos, des services pour les cyclistes, l'adoption d'un code de la rue pour une meilleure prise en compte des cyclistes. La FUB édite également la revue *Vélocité*, se mobilise pour l'apprentissage de la mobilité à vélo et son réseau de vélo-école et propose le marquage BICYCODE® pour lutter contre le vol des vélos. Plus d'infos sur www.fubicy.org

Contact Médias

MONET+ASSOCIÉS
CONSEIL EN RELATIONS PUBLICS

Laëtitia Tataré – lt@monet-rp.com

Tél : +33 (0)2 53 35 50 20

WWW.MONET-RP.COM

Contact Médias :



Perrine Burner - p.burner@fubicy.org

Tél : +33 (0)3 88 75 71 90